

Madame Marie Hélène SALA
Présidente de l'AFO

Strasbourg, le 30 octobre 2017

Madame la Présidente, chère consœur,

La direction de la Sécurité sociale compte proposer dans le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale une mesure visant à transférer au régime général jusqu'à 90 % des professionnels libéraux aujourd'hui affiliés comme cotisants à la CIPAV.

Cette mesure engendrerait une augmentation des cotisations retraite de 50%, par un alignement des cotisations des professionnels libéraux transférés sur celles plus élevées des artisans et commerçants et pourrait provoquer une hausse de l'âge du taux plein de 65 à 67 ans.

La CIPAV bénéficie d'un excellent rapport démographique de 6,6 cotisants pour 1 retraité. Le redressement de la CIPAV a permis de dégager des excédents non négligeables qui ont conduit à des réserves de près de 5 milliards d'euros, ce qui on le comprend peut susciter un certain intérêt ! (cf. Capital du 20 10 2017 et les Echos du 23 10 2017).

Le transfert de plus de 500.000 professionnels libéraux au régime général constitue une menace sérieuse pour tous les professionnels en général et pour les ostéopathes en particulier.

J'ai pris la décision, encouragé par mes collègues du Conseil d'administration et de la Direction de la CIPAV, de me présenter au poste de titulaire du Groupe 3 : Interprofessionnel.

Mon plan d'action mis en œuvre avec mon candidat suppléant, Marc Brassier (Psychanalyste), et avec l'accord du Conseil et de la Direction, consistera, entre autres, à solliciter les grandes centrales syndicales, obtenir des amendements au PLFSS, auprès de la Commission des Affaires Sociales, (ce que nous avons déjà entrepris pour l'abrogation de la TVA), lancer une pétition destinée aux pouvoirs publics. Puis de mettre au point un Grenelle de la retraite, et d'accomplir avec mes contacts des Institutions européennes un comparatif de nos prestations, afin d'obtenir un meilleur taux et des garanties plus solides.

Des accords ont déjà été pris avec de nombreuses associations, Psychologues, Psychanalystes, Guides de Montagne, et Moniteurs de ski en particulier qui présentent un binôme formé par Mr. Christian Grange Titulaire et Mr. Éric Breche Suppléant, pour que nous puissions de manière efficace et ensemble défendre nos retraites.

Beaucoup d'autres professionnels ont décidé de m'accorder leur confiance, j'espère qu'il en sera de même pour notre profession à laquelle, tout comme vous, j'ai consacré plusieurs années de mon exercice afin qu'elle puisse obtenir un statut légal et une place dans la Société Civile.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Consœur, à l'assurance de mes salutations les plus cordiales.

Armand Gersanois
Administrateur Suppléant